

Société/Faits divers/Justice

LORRAINE-NORD

« Le pôle métropolitain frontalier doit faire émerger des projets »

Propos recueillis par Damien GOLINI



Michel Liebgott assure la présidence tournante du pôle métropolitain frontalier jusqu'en 2022. Photo RL /Armand FLOHR

Représentant neuf intercommunalités et 350 000 habitants, le pôle métropolitain frontalier a été créé avec l'ambition de devenir un interlocuteur privilégié du Luxembourg. Mais sans compétences propres ni budget, son action relève davantage du lobbying. Explications avec son président.

Le pôle métropolitain a été créé en 2019. Selon vous, a-t-il prouvé son intérêt jusqu'à présent sur les problématiques transfrontalières ?

Michel LIEBGOTT : « [Le pôle métropolitain frontalier \(PMF\)](#) est né dans des conditions qui n'étaient pas optimales. Pas seulement à cause du contexte sanitaire. L'État avait

émis le souhait, il y a quelques années, qu'il y ait un PMF. Mais comme il n'y a pas eu, entre-temps, de conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise, nous sommes plutôt restés dans un débat entre nous, entre les huit (bientôt neuf, NDLR) intercommunalités qui le composent. À partir du moment où il n'y a pas de représentant du PMF à la conférence intergouvernementale franco-luxembourgeoise, ça ne présente pas d'intérêt. Par contre, le PMF, par définition, se concentre exclusivement sur les questions transfrontalières. Nous sommes un correspondant local de l'État sur ces questions et le Luxembourg est en passe de nous reconnaître. »

Le PMF n'a pas de compétences propres. Dans ces conditions, comment le rendre légitime aux yeux du Luxembourg ?

« Il faut d'abord qu'il propose des projets. Sur la petite enfance par exemple : pourquoi ne pas imaginer un mode de financement commun pour faire garder les enfants des travailleurs frontaliers ? [Le parking P + R de Metzange](#) est l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire. Les États ont décidé entre eux, [sans concertation avec les intercommunalités](#), alors qu'elles sont les mieux placées pour savoir où construire des parkings. Il y a un déficit de démocratie sur la stratégie de co-développement franco-luxembourgeoise qui peut être réglée par un outil comme le PMF. »

Le PMF peut-il se substituer aux départements ou à la Région sur les questions transfrontalières ?

« Non, pas du tout. C'est une structure qui n'a pas d'existence sur le plan juridique mais on peut la faire évoluer. Vers un Eurodistrict par exemple ou GLCT (groupement local de coopération transfrontalière), qui a une existence juridique et qui peut passer des contrats. Mais pour l'instant, le PMF a surtout vocation à faire émerger des projets et voir, en conférence intergouvernementale, qui a le plus de chance de faire aboutir ces projets. La force du PMF, c'est son emprise territoriale et ses 350 000 habitants. »

Concernant l'éventuelle suppression de la gare d'Audun-le-Tiche, pensez-vous, comme le sénateur Jacquin, que le PMF aurait pu être un interlocuteur du Luxembourg ?

« [La manière dont les choses se sont faites](#) prouve en tout cas qu'ils n'ont pas trouvé d'interlocuteur. C'est un problème de proximité. On peut être beaucoup plus réactifs dans la proximité. Mieux vaut discuter avant plutôt qu'imposer des choix. Mais pour être reconnu par le Luxembourg, il faudra siéger à la conférence intergouvernementale. Nous sommes en passe de l'être, on attend une confirmation officielle. »

